



Vior inc.

États financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2021 et 2020



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Vior inc.

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Vior inc. et de sa filiale (collectivement, la « Société ») aux 30 juin 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière aux 30 juin 2021 et 2020;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;



- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Maxime Guilbault.

/s/PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. ¹

Montréal (Québec)
Le 14 octobre 2021

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A128042

Vior inc.

États consolidés de la situation financière (en dollars canadiens)

	Note	Au 30 juin 2021 \$	Au 30 juin 2020 \$
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 749 922	938 000
Placements	5	700 000	-
Crédits d'impôt et droits miniers à recevoir		427 020	14 325
Taxes de vente à recevoir		82 368	5 784
Comptes débiteurs		84 051	37 226
Charges payées d'avance		22 917	19 932
Total actifs courants		3 066 278	1 015 267
Actifs non courants			
Actions cotées	6	2 645 075	1 299 875
Biens miniers	7	3 335 296	1 543 624
Total actifs non courants		5 980 371	2 843 499
Total de l'actif		9 046 649	3 858 766
Passifs			
Passifs courants			
Comptes créditeurs et charges à payer		478 091	109 426
Subvention gouvernementale différée	8	-	8 730
Total passifs courants		478 091	118 156
Passifs non courants			
Prêts	8	31 985	20 667
Total du passif		510 076	138 823
Capitaux propres			
Capital social	9	35 651 223	31 631 819
Bons de souscription	10	301 167	193 394
Options d'achat d'actions	11	332 489	308 277
Surplus d'apport		2 045 791	1 845 539
Déficit		(29 794 097)	(30 259 086)
Total des capitaux propres		8 536 573	3 719 943
Total du passif et des capitaux propres		9 046 649	3 858 766

Événements postérieurs à la date de clôture (note 19)

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé par le Conseil,

(s) Mark Fedosiewich

Mark Fedosiewich
Président, chef de la direction et administrateur

(s) Charles-Olivier Tarte

Charles-Olivier Tarte
Administrateur

Vior inc.

États consolidés du résultat global (en dollars canadiens)

		Exercices terminés les	
		30 juin	
	Note	2021	2020
		\$	\$
Produits			
Intérêts		4 608	14 287
Honoraires facturés à des partenaires		17 842	256 894
		22 450	271 181
Charges			
Salaires et avantages sociaux		199 572	151 432
Honoraires professionnels		236 534	186 236
Frais réglementaires		43 781	27 998
Loyer et frais de bureau		42 091	85 038
Communication et visibilité pour les actionnaires		150 987	59 923
Rémunération à base d'actions		87 216	12 300
Frais de déplacement		8 411	18 314
Recherche de propriétés minières		2 433	42 696
Amortissement des immobilisations corporelles		-	2 025
Immobilisations corporelles dépréciées		-	9 982
Coût des biens miniers abandonnés, dépréciés ou radiés	7	67 272	-
		838 297	595 944
Autres produits (charges)			
Variation de la juste valeur - actions cotées	6	1 284 450	624 025
Désactualisation - prêts	8	(3 614)	(507)
		1 280 836	623 518
Bénéfice net		464 989	298 755
Résultat de base par action	14	0,008	0,007
Résultat dilué par action	14	0,007	0,006

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Vior inc.

États consolidés des variations des capitaux propres (en dollars canadiens)

	Nombre d'actions en circulation	Capital social	Bons de souscription	Options d'achat d'actions	Surplus d'apport	Déficit	Total
		\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 juin 2019	44 259 267	31 631 819	141 533	295 977	1 845 539	(30 505 980)	3 408 888
Bénéfice net	-	-	-	-	-	298 755	298 755
Bons de souscription prolongés	-	-	51 861	-	-	(51 861)	-
Rémunération à base d'actions	-	-	-	12 300	-	-	12 300
Solde au 30 juin 2020	44 259 267	31 631 819	193 394	308 277	1 845 539	(30 259 086)	3 719 943
Bénéfice net	-	-	-	-	-	464 989	464 989
Placement privé	25 500 000	3 561 418	188 582	-	-	-	3 750 000
Acquisition de biens miniers	2 410 000	476 800	68 000	-	-	-	544 800
Bons de souscription exercés	375 000	63 597	(7 347)	-	-	-	56 250
Bons de souscription échus	-	-	(141 462)	-	141 462	-	-
Options d'achat d'actions exercées	400 000	67 688	-	(27 688)	-	-	40 000
Rémunération à base d'actions	-	-	-	110 690	-	-	110 690
Options d'achat d'actions échues	-	-	-	(58 790)	58 790	-	-
Frais d'émission d'actions	-	(150 099)	-	-	-	-	(150 099)
Solde au 30 juin 2021	72 944 267	35 651 223	301 167	332 489	2 045 791	(29 794 097)	8 536 573

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés

Vior inc.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie (en dollars canadiens)

	Exercices terminés les	
	30 juin	
	2021	2020
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	464 989	298 755
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Variation de la juste valeur – actions cotées	(1 284 450)	(624 025)
Rémunération à base d'actions	87 216	12 300
Amortissement de la subvention gouvernementale différée	(21 026)	(11 110)
Amortissement des immobilisations corporelles	-	2 025
Immobilisations corporelles dépréciées	-	9 982
Coût des biens miniers abandonnés, dépréciés ou radiés	67 272	-
Désactualisation – prêts	3 614	507
	(682 385)	(311 566)
Variations des éléments du fonds de roulement		
Taxes de vente à recevoir	(76 584)	(4 137)
Comptes débiteurs	(46 825)	115 913
Charges payées d'avance	(2 985)	(1 317)
Comptes créditeurs et charges à payer	656 998	(109 672)
	530 604	787
	(151 781)	(310 779)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Prêts encaissés	20 000	40 000
Placement privé	3 750 000	-
Frais d'émission d'actions	(150 099)	-
Bons de souscription exercés	56 250	-
Options d'achat d'actions exercées	40 000	-
	3 716 151	40 000
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Additions aux placements	(700 000)	-
Acquisition d'actions cotées	-	(415 250)
Acquisition de biens miniers et frais d'exploration capitalisés	(2 064 763)	(134 289)
Crédits d'impôt et droits miniers reçus	12 315	119 914
	(2 752 448)	(429 625)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	811 922	(700 404)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	938 000	1 638 404
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	1 749 922	938 000
Intérêts reçus	2 692	15 533
Informations additionnelles relativement aux tableaux consolidés des flux de trésorerie (note 17)		

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2021 et 2020

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET LIQUIDITÉS

Vior inc. (la « Société »), régie par la Loi sur les sociétés par actions (Québec), se spécialise dans l'acquisition et dans l'exploration de biens miniers. L'adresse du siège social de la Société est le 995, rue Wellington, bureau 240, Montréal (Québec), H3C 1V3 Canada. Les actions de la Société sont cotées à la Bourse de croissance TSX (la « Bourse ») sous le symbole VIO. Le 14 décembre 2020, la Société a changé de nom de Société d'exploration minière Vior inc. à Vior inc.

La Société n'a pas encore déterminé si les biens miniers renferment des réserves de minerai pouvant être exploitées économiquement. La récupération du coût des biens miniers dépend de la capacité d'exploiter économiquement les réserves de minerai, de l'obtention du financement nécessaire pour poursuivre l'exploration et le développement de ses biens et de la mise en production commerciale ou du produit de la disposition des biens miniers.

Bien que la direction ait pris des mesures pour vérifier le droit de propriété concernant les biens miniers dans lesquels la Société détient une participation conformément aux normes de l'industrie visant la phase courante d'exploration de ces biens, ces procédures ne garantissent pas le titre de propriété à la Société. Le titre de propriété peut être assujéti à des accords antérieurs non reconnus et ne pas être conforme aux exigences en matière de réglementation.

Au 30 juin 2021, la Société a un fonds de roulement 2 588 187 \$ incluant des trésorerie et équivalents de trésorerie de 1 749 922 \$. La direction est d'avis que la Société dispose de fonds suffisants pour payer ses dépenses générales et administratives courantes, pour engager les dépenses d'exploration et d'évaluation prévues et pour honorer ses passifs, obligations et engagements existants dans les douze mois à venir lorsqu'ils seront exigibles. Pour évaluer si l'hypothèse de continuité d'exploitation est appropriée, la direction tient compte de tous les renseignements disponibles concernant l'avenir, incluant l'impact de la COVID-19. L'ampleur et la durée des impacts que le coronavirus pourrait avoir sur les activités de la Société, y compris ses fournisseurs de biens et de services, ses employés, et les marchés financiers mondiaux, restent incertaines pour l'instant. Ces événements pourraient provoquer dans l'avenir des changements importants dans la capacité de la Société à réaliser les activités d'exploration et d'évaluation planifiées et à honorer ses obligations en vertu des termes des financements accreditifs ou sa capacité à obtenir du financement par emprunts ou par capitaux propres.

La Société suit l'évolution de la situation afin d'être bien placée pour prendre des mesures adéquates au besoin. Pour poursuivre ses programmes d'évaluation et d'exploration sur ses propriétés et ses activités au-delà du 30 juin 2022, la Société devra périodiquement chercher à obtenir du financement sous forme d'émission de nouveaux instruments de capitaux propres, d'exercices d'options d'achat d'actions, et à rechercher des partenaires pour conclure des ententes d'option sur certaines de ses propriétés minérales, et malgré le fait qu'elle ait réussi dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir, ni que ces sources de financement ou ces initiatives seront à la portée de la Société ou qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour la Société.

Les présents états financiers consolidés (les « États Financiers ») ont été approuvés par le conseil d'administration le 13 octobre 2021.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les États Financiers ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2021 et 2020

2.1 Base d'évaluation

Les États Financiers ont été établis selon le principe de la continuité de l'exploitation, en vertu de la convention du coût historique, à l'exception de certains actifs à la juste valeur.

2.2 Consolidation

Les États Financiers comprennent ses comptes et ceux de sa filiale détenue à 100 %, Vior Gold USA, LLC (« Vior USA »). La Société contrôle une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Vior USA est entièrement consolidée à partir de la date à laquelle la Société en obtient le contrôle et est déconsolidée à partir de la date à laquelle elle en perd le contrôle. Tous les comptes et opérations intersociétés sont éliminés.

Une participation ne donnant pas le contrôle représente une participation dans le capital-actions d'une filiale détenue par une entité externe. La quote-part de l'actif net de la filiale attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle est présentée comme une composante des capitaux propres. Sa quote-part du bénéfice net (perte nette) et du résultat global est comptabilisée directement dans les capitaux propres. Les changements dans la participation de la Société dans la filiale qui n'entraînent pas une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur les capitaux propres.

2.3 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments des États Financiers de chacune des entités de la Société sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « Monnaie Fonctionnelle »). Les États Financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la Société et de sa filiale.

2.4 Actifs et activités d'exploration contrôlés conjointement

Un actif contrôlé conjointement implique le contrôle conjoint et permet la possession conjointe par la Société et d'autres entrepreneurs d'actifs apportés ou acquis aux fins de la coentreprise, sans la création d'une société, d'une association ou d'une autre entité.

Lorsque les activités de la Société sont effectuées par l'entremise d'actifs et d'activités d'exploration contrôlés conjointement, les états financiers englobent la quote-part des actifs et des passifs de la Société dans les activités, de même lorsqu'applicable, la quote-part des produits et des charges.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les méthodes comptables significatives ayant servi à l'établissement des états financiers sont présentées ci-après. Elles ont été appliquées uniformément à tous les exercices présentés.

3.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les soldes bancaires ainsi qu'un fonds monétaire dont l'échéance est de trois mois et moins à partir de la date d'acquisition.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2021 et 2020

3.2 Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie ont expiré ou ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré.

Selon IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), les actifs financiers et les passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Après la constatation initiale, l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers dépend de leur classement, selon les fins pour lesquelles les instruments ont été acquis ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels.

À la juste valeur par le biais du résultat net :

Les actions cotées sont évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net et sont des placements en titre de capitaux propres initialement comptabilisés à la juste valeur et ultérieurement évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés à l'état des résultats. Les dividendes sur ces investissements sont comptabilisés à l'état des résultats.

Au coût amorti :

Les actifs financiers au coût amorti sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui se composent exclusivement de paiements de capital et d'intérêt détenus dans le cadre d'un modèle d'affaires dont le but est de percevoir ces montants. Les actifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés au montant qu'il est prévu de recevoir moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour les ramener à la juste valeur.

Ultérieurement, les actifs financiers au coût amorti sont évalués en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué d'une provision pour les pertes anticipées. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements et les comptes débiteurs sont classés dans cette catégorie.

Passifs financiers au coût amorti :

Les passifs financiers incluent les comptes créditeurs et charges à payer et les prêts; ils sont initialement comptabilisés au montant à payer moins, lorsqu'elle est significative, une réduction pour ramener ce montant à sa juste valeur. Ultérieurement, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui correspond à la valeur nominale en raison de leur échéance à court terme. Ils sont classés dans le passif courant si le paiement est exigible dans les 12 mois. Autrement, ils sont présentés dans le passif non courant.

Dépréciation d'actifs financiers au coût amorti :

La perte attendue représente l'écart entre le coût amorti de l'actif financier et la valeur actuelle des futurs flux de trésorerie anticipés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument. La valeur comptable de l'actif est réduite de ce montant soit directement, soit indirectement par le biais d'un compte de correction de valeur. Les provisions pour les pertes anticipées sont ajustées à la hausse ou à la baisse lors des périodes ultérieures si le montant de la perte anticipée augmente ou diminue. La Société applique la méthode simplifiée permise par IFRS 9 aux créances clients qui exige la comptabilisation des pertes attendues pour la durée de vie dès la comptabilisation initiale de ces créances.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2021 et 2020

3.3 Biens miniers

La Société inscrit au coût ses participations dans les biens miniers et les aires d'intérêt géologique, moins les encaissements sur option reçus et autres recouvrements. Ces coûts d'acquisition sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles. Les frais d'exploration liés aux participations et aux projets sont capitalisés sur la base de blocs de claims spécifiques ou d'aires d'intérêt géologique jusqu'à ce que les biens miniers soient mis en production, vendus ou abandonnés. Ces frais d'exploration sont comptabilisés à titre d'immobilisations corporelles. Ces coûts seront amortis sur les ressources recouvrables estimées dans la mine actuelle selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation ou radiés si les biens miniers sont vendus ou si les projets sont abandonnés. Les frais d'exploration généraux non liés à des biens miniers spécifiques sont imputés aux résultats dès qu'ils sont engagés.

Les biens miniers sont soumis à un test de dépréciation à la date de clôture lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de la propriété minière excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en se fondant sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net sous la rubrique *coût des biens miniers abandonnés, dépréciés ou radiés*.

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les biens miniers sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont indépendants des flux de trésorerie d'autres groupes d'actifs (unités génératrices de trésorerie). Les pertes de valeur sont passées en revue pour les reprises potentielles à la fin de chaque date de clôture. Une perte de valeur peut faire l'objet d'une reprise, mais elle est limitée à la valeur comptable initiale nette des amortissements, comme si aucune dépréciation de la valeur comptable n'avait été comptabilisée.

De temps à autre, la Société peut acquérir ou vendre une propriété conformément aux modalités d'une entente d'option. Compte tenu du fait que les options sont exercées entièrement à la discrétion du détenteur de l'option, les montants à payer ou à recevoir ne sont pas comptabilisés. Les paiements d'option sont comptabilisés lorsque versés ou reçus. Le produit de la cession de biens miniers est appliqué contre les coûts d'acquisition des titres miniers reliés, puis contre les frais d'exploration pour la zone d'intérêt reliée et tout résiduel est présenté à l'état du résultat global à moins que des travaux soient contractuellement requis par la Société, auquel cas le gain résiduel est différé et sera appliqué contre les déboursés contractuels lorsqu'ils seront effectués.

Les fonds reçus de partenaires sur certaines propriétés où la Société est l'opérateur, afin d'y effectuer des travaux d'exploration tel que stipulé dans les ententes, sont comptabilisés à l'état de la situation financière comme avances reçues pour travaux d'exploration à venir. Ces avances sont réduites au fur et à mesure que les travaux d'exploration sont effectués. Les frais de gestion reçus lorsque la Société est l'opérateur sont enregistrés à l'état du résultat global lorsque les frais d'exploration sont rechargés au partenaire. Lorsque le partenaire est l'opérateur, les frais de gestion sont comptabilisés à l'état de la situation financière dans les frais d'exploration. Les coûts relatifs aux biens miniers font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'ils sont transférés en actifs de développement.

3.4 Provisions

Les provisions pour frais de restauration environnementale, frais de restructuration et actions en justice, le cas échéant, sont comptabilisées lorsque : i) la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés; ii) il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation; et iii) le montant peut être évalué de façon fiable.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2021 et 2020

Les provisions sont évaluées en fonction de la meilleure estimation par la direction de la charge nécessaire à l'extinction de l'obligation à la fin de la période de présentation de l'information financière, et sont actualisées lorsque l'effet est significatif. La hausse de la provision liée au passage du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts. Les changements dans les hypothèses ou les estimations sont reflétés dans la période au cours de laquelle ils se produisent.

Les provisions pour coûts de restauration représentent les obligations juridiques ou implicites associées à la fermeture éventuelle des immobilisations corporelles de la Société. Ces obligations comprennent les coûts liés à la remise en état et au suivi des activités et au retrait des immobilisations corporelles. Le taux d'actualisation utilisé est basé sur un taux avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temporelle de l'argent et des risques spécifiques au passif, en excluant les risques pour lesquels les estimations de flux de trésorerie ont déjà été ajustées. La Société n'a pas de provision aux 30 juin 2021 et 2020.

3.5 Crédit de droits remboursable pour perte et crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources

La Société a droit à un crédit de droits remboursable pour perte en vertu de la Loi concernant les droits sur les mines et à un crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources en vertu de la Loi sur les impôts du Québec. Ces crédits sont calculés sur les frais d'exploration admissibles engagés au Québec. Ces crédits d'impôt sont comptabilisés selon la méthode de réduction des frais engagés. En conséquence, ils sont comptabilisés en réduction des frais d'exploration dans l'exercice au cours duquel les dépenses sont engagées lorsqu'il y a une assurance raisonnable que la Société a respecté toutes les conditions liées à ces crédits et que ces crédits seront reçus. Étant donné que la Société a l'intention de réaliser la valeur de ses actifs et de ses dettes à travers la vente de ses actifs d'exploration et d'évaluation, l'impôt différé a été calculé en conséquence.

3.6 Subvention gouvernementale

La Société reçoit périodiquement des subventions de différents programmes incitatifs. Les subventions sont comptabilisées seulement lorsque la Société obtient une assurance raisonnable que les subventions seront reçues et qu'elle entend respecter les conditions s'y rattachant. L'aide financière reçue est appliquée en déduction des charges auxquelles elle est liée de façon systématique et dans la même période comptable.

3.7 Capital social

Le capital social représente le montant reçu à l'émission des actions, déduit des bons de souscription octroyés lorsque des unités sont émises dont la juste valeur est estimée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes. Les actions émises en contrepartie d'éléments non monétaires sont généralement évaluées en fonction du cours des actions émises à la date de l'entente concernant leur émission. Les frais d'émission d'actions sont présentés en diminution des actions et bons de souscription.

3.8 Actions accréditives

La Société finance certaines dépenses d'exploration par l'émission d'actions accréditives. Elle renonce aux déductions fiscales liées aux dépenses d'exploration en faveur des investisseurs concernés conformément à la législation fiscale appropriée. La différence entre le prix coté des actions ordinaires et le montant que les investisseurs paient pour les actions (la « prime »), mesurée selon la méthode de la valeur résiduelle, est comptabilisée à titre de passif, lequel fait l'objet d'une reprise à l'état du résultat global à titre d'impôt différé lorsque les dépenses admissibles ont été effectuées. La Société constate un passif d'impôt différé pour les dépenses auxquelles elle a renoncé et une charge d'impôt différé lorsque les dépenses admissibles sont engagées.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2021 et 2020

3.9 Bons de souscription

La juste valeur des bons de souscription est mesurée à la date d'octroi. La juste valeur des bons de souscription est estimée selon le modèle d'évaluation du prix des options Black-Scholes, en tenant compte des modalités liées à l'octroi. Lorsque les bons de souscription sont émis à titre de rémunération aux courtiers, à la date d'octroi, la juste valeur des bons de souscription est comptabilisée à titre de frais d'émission d'actions et est présentée en réduction du capital social.

3.10 Régime de rémunération à base d'actions

La Société gère un régime de rémunération fondé sur des actions et réglé en instruments de capitaux propres à l'intention des administrateurs, employés et consultants qui y sont admissibles. Le plan de la Société ne comporte pas d'option de règlement en espèces.

Un individu est considéré comme un employé lorsqu'il est un employé au sens juridique ou fiscal (employé direct) ou s'il offre des services similaires à ceux fournis par un employé direct, incluant les administrateurs de la Société. La charge est constatée sur la durée d'acquisition des droits pour les employés et sur la durée prévue au contrat des services rendus pour les non-employés.

Tous les biens et les services reçus en contrepartie de l'octroi d'un paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur, à moins que la juste valeur des services reçus ne puisse être mesurée de façon fiable. Lorsqu'un membre du personnel est rémunéré au moyen de paiements fondés sur des actions, la juste valeur des services reçus par ce membre du personnel est déterminée indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Cette juste valeur est évaluée à la date de l'octroi à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes et exclut l'incidence des conditions d'acquisition non liées au marché.

La rémunération fondée sur des actions est ultimement comptabilisée en charges à l'état du résultat global ou capitalisée dans les biens miniers en tant que frais d'exploration à l'état de la situation financière (sauf pour les bons de souscription courtier) selon la nature du paiement. La contrepartie est portée au crédit de la rubrique *options d'achat d'actions* dans les capitaux propres. Les bons de souscription courtier liés à des financements sont comptabilisés comme des frais d'émission d'actions en déduction de la rubrique *capital social*. La contrepartie est portée au crédit de la rubrique *bons de souscription* dans les capitaux propres.

Dans les cas où des périodes ou des conditions d'acquisition de droits s'appliquent, la charge est répartie sur la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue.

Les conditions d'acquisition non liées au marché font partie des hypothèses portant sur le nombre d'options qui, selon les attentes, deviendront exerçables. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications à l'effet que le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes.

Au moment de l'exercice d'une option sur actions, les produits reçus moins les coûts de transaction directement attribuables sont portés au capital social. Les charges accumulées reliées aux options sur actions comptabilisées à la rubrique *options d'achat d'actions* sont alors transférées au capital social.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2021 et 2020

3.11 Impôts sur le résultat

La Société comptabilise les impôts sur le résultat selon la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôt différé sont établis en tenant compte des écarts temporaires déductibles ou imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur devant s'appliquer dans l'exercice au cours duquel les écarts sont censés se résorber. Le montant des impôts différés obtenu est établi à partir du mode attendu de réalisation ou de règlement de la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, auquel l'actif pourra être imputé, sera disponible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont classés dans l'actif et le passif non courant. Ils sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsque les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat découlant de la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les soldes sur la base de leur montant net.

3.12 Constatation des produits

À titre d'opérateur de projet, les honoraires facturés aux partenaires sont comptabilisés au fur et à mesure que les travaux d'exploration rechargés aux partenaires sont encourus.

3.13 Contrats de location

Les contrats de location pour lesquels la Société agit en tant que preneur sont uniquement des contrats de location à court terme, soit d'une durée de 12 mois et moins. Les paiements au titre des contrats de location sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location ou capitalisés dans les biens miniers. Les frais connexes, comme ceux se rapportant à la maintenance et à l'assurance, sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

3.14 Résultat de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, plus l'effet des actions ordinaires potentielles dilutives en circulation au cours de l'exercice. Pour les options d'achat d'actions et les bons de souscription, le calcul du résultat dilué par action est effectué selon la méthode du rachat d'actions, comme si toutes les actions potentielles dilutives avaient été émises au plus tard à l'ouverture de l'exercice ou à la date d'émission, selon le cas, et que les fonds en découlant avaient été utilisés pour acheter des actions ordinaires de la Société à la valeur boursière moyenne des actions ordinaires au cours de l'exercice.

3.15 Information sectorielle

La Société œuvre actuellement dans un seul secteur d'activité, soit l'acquisition et l'exploration de propriétés minières. Toutes les propriétés minières de la Société sont situées au Québec, Canada à l'exception d'une propriété minière située au Nevada, États-Unis.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2021 et 2020

3.16 Normes comptables adoptées au cours de l'exercice

Les normes, les amendements et les interprétations publiés les plus pertinents en date de la publication de ces états financiers sont énumérés ci-dessous.

Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers

L'IASB a apporté des modifications à IAS 1 Présentation des états financiers qui utilisent une définition cohérente de l'importance relative dans l'ensemble des IFRS et du Cadre conceptuel pour l'information financière, précisent quand les informations sont significatives et intègrent certaines des directives d'IAS 1 concernant les informations non significatives. En particulier, les modifications précisent que l'information est importante si l'omission de l'inexactitude ou l'obscurcissement peut raisonnablement influencer les décisions que les principaux utilisateurs d'états financiers à usage général prennent sur la base des états financiers qui fournissent des informations financières sur une entité présentant des états financiers spécifiques. La matérialité dépend de la nature ou de l'ampleur de l'information ou des deux. Une entité évalue si les informations, prises individuellement ou en combinaison avec d'autres informations, sont significatives dans le contexte de ses états financiers pris dans leur ensemble. La Société a adopté l'IAS 1 le 1er juillet 2020, ce qui n'a pas eu d'incidence importante sur les informations à fournir dans les états financiers consolidés.

4. PRINCIPAUX JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES

L'établissement d'états financiers conformément aux IFRS exige de la Société qu'elle procède à des jugements et à des estimations et qu'elle formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés à titre d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés à titre de produits et de charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Ces états financiers comprennent des estimations qui, par nature, sont incertaines. Les incidences de ces estimations sont omniprésentes tout au long des états financiers, et peuvent nécessiter des ajustements comptables reposant sur les événements futurs. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée et dans les périodes futures si la révision a une incidence sur les périodes actuelles et futures. Ces jugements, ces estimations et ces hypothèses sont fondés sur l'expérience, la conjoncture actuelle et future et sur d'autres facteurs, y compris des prévisions d'événements futurs qui sont jugés raisonnables dans les circonstances.

4.1 Estimations comptables et hypothèses critiques

Les estimations comptables et hypothèses critiques sont celles qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif et qui se rapportent souvent à des questions ou à des résultats par nature incertains et susceptibles d'être modifiés. Par conséquent, la direction souligne le fait que les événements futurs diffèrent souvent des prévisions et des attentes et que les estimations nécessitent régulièrement des ajustements. Les paragraphes qui suivent expliquent les estimations comptables et hypothèses les plus significatives faites par la Société lors de la préparation des états financiers.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2021 et 2020

Biens miniers

L'évaluation de la Société concernant la valeur recouvrable des biens miniers est fondée sur de nombreuses hypothèses, dont le prix à long terme des matières premières, les besoins de trésorerie futurs, le potentiel d'exploration et la performance opérationnelle; cette évaluation peut largement différer des valeurs réelles. Les montants recouvrables ont été établis en partie d'après certains facteurs qui peuvent être partiellement ou entièrement hors du contrôle de la Société. Cette évaluation comprend une comparaison des montants recouvrables estimatifs avec la valeur comptable. La valeur des actifs fait l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture ou dès qu'une indication de dépréciation existe; la direction doit donc porter un jugement important à cet égard. Les facteurs qui pourraient nécessiter un test de dépréciation comprennent, sans toutefois s'y limiter, les interruptions des activités d'exploration et la constatation de tendances défavorables liées au secteur minier ou à la conjoncture économique.

4.2 Jugements critiques concernant l'application des méthodes comptables de l'entité

Continuité d'exploitation et liquidités

L'évaluation de la capacité de la Société à mettre en œuvre sa stratégie en finançant son fonds de roulement et ses activités d'exploration futurs implique du jugement. Les estimations et les hypothèses sont réévaluées en continu et sont basées sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs, notamment l'expectative d'événements futurs jugée raisonnable selon les circonstances. Les éléments qui impliquent un jugement important pour déterminer si l'hypothèse de continuité d'exploitation est appropriée se rapportent au niveau prévu d'activités d'exploration dans l'avenir, lequel couvre, sans s'y limiter, les 12 mois suivant la fin de la période de présentation.

5. PLACEMENTS

Au 30 juin 2021, les placements sont composés de certificats de placement garantis non encaissables avant l'échéance, dont les intérêts qui varient entre 0,76 % à 0,81 % sont payables annuellement, dont les échéances sont le 27 avril 2022 et dont la valeur à l'échéance est de 705 500 \$.

6. ACTIONS COTÉES

	Exercices terminés les	
	30 juin	
	2021	2020
	\$	\$
<i>Actions cotées classées à la juste valeur par le biais du résultat net</i>		
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 299 875	210 600
Acquisitions	60 750	465 250
Variation de la juste valeur	1 284 450	624 025
Solde à la clôture de l'exercice	2 645 075	1 299 875

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2021 et 2020

	Au 30 juin 2021			Au 30 juin 2020		
	Cour du marché par action	Nombres d'actions	Juste valeur	Cour du marché par action	Nombres d'actions	Juste valeur
	\$		\$	\$		\$
Ethos Gold Corp.	0,31	425 000	131 750	0,125	200 000	25 000
Ridgeline Minerals Corp.	0,69	3 642 500	2 513 325	0,350	3 642 500	1 274 875
			2 645 075			1 299 875

La Société a complété une succession d'investissements stratégiques dans Ridgeline Minerals Corporation (« Ridgeline ») (antérieurement nommée Carlin-Type Holdings Ltd). Ridgeline est une société sans lien de dépendance dont la filiale à part entière établie au Nevada détient l'option d'acquérir une participation de 100 % dans trois projets d'exploration aurifère, Carlin-East, Swift et Selena, tous situés au Nevada, États-Unis.

En mai 2019, la Société a investi 210 600 \$ dans le financement de démarrage de Ridgeline, puis la Société a investi dans les rondes de financement subséquentes 247 500 \$ en décembre 2019 et 167 750 \$ en février 2020. Ridgeline a complété son premier appel public à l'épargne (« PAPE ») le 13 août 2020. Au total, la Société a investi dans Ridgeline 625 850 \$ pour 3 642 500 actions.

Dans le cadre de l'entente d'option amendée sur la propriété Ligneris (note 7.5), la Société a reçu en juillet 2019, 200 000 actions d'Ethos Gold Corp (« Ethos ») évaluées à 50 000 \$. De plus, en juillet 2020, la Société a reçu 225 000 actions d'Ethos évaluées à 60 750 \$. Au total depuis le début de l'entente d'option, la Société a reçu 425 000 actions d'Ethos évaluées à 110 750 \$ au moment de leur émission.

7. BIENS MINIERIS

	Participation indivise	Au 30 juin 2020	Additions nettes	Paiements sur option	Crédits miniers	Dépréciation	Au 30 juin 2021
	%	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Québec, Canada							
Belleterre	s/o						
Coût d'acquisition		-	584 925	-	-	-	584 925
Frais d'exploration		-	325 580	-	(107 570)	-	218 010
		-	910 505	-	(107 570)	-	802 935
Belmont	100						
Coût d'acquisition		-	28 080	-	-	-	28 080
Frais d'exploration		-	-	-	-	-	-
		-	28 080	-	-	-	28 080
Big Island Lake	100						
Coût d'acquisition		6 135	-	-	-	-	6 135
Frais d'exploration		16 812	-	-	-	-	16 812
		22 947	-	-	-	-	22 947
Foothills	100						
Coût d'acquisition		19 209	-	-	-	(667) ¹⁾	18 542
Frais d'exploration		205 298	-	-	-	-	205 298
		224 507	-	-	-	(667)	223 840

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2021 et 2020

	Partici- pation indivise	Au 30 juin 2020	Additions nettes	Paiements sur option	Crédits miniers	Dépré- ciation	Au 30 juin 2021
	%	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Lac Merlin	100						
Coût d'acquisition		2 650	-	-	-	-	2 650
Frais d'exploration		2 956	1 378	-	(58)	-	4 276
		5 606	1 378	-	(58)	-	6 926
Ligneris	100						
Coût d'acquisition		-	283 000	-	-	-	283 000
Frais d'exploration		252 867	5 582	(60 750)	(1 953)	-	195 746
		252 867	288 582	(60 750)	(1 953)	-	478 746
Mirabelli	s/o						
Coût d'acquisition		-	24 619	-	-	(24 619) ²⁾	-
Frais d'exploration		-	73 347	-	(31 361)	(41 986) ²⁾	-
		-	97 966	-	(31 361)	(66 605)	-
Mosseau	100						
Coût d'acquisition		215 377	81 643	-	-	-	297 020
Frais d'exploration		384 125	198 219	-	(75 795)	-	506 549
		599 502	279 862	-	(75 795)	-	803 569
Skyfall	100						
Coût d'acquisition		27 744	127 833	-	-	-	155 577
Frais d'exploration		894	479 807	-	(207 011)	-	273 690
		28 638	607 640	-	(207 011)	-	429 267
Vezza-Noyard	100						
Coût d'acquisition		2 221	-	-	-	-	2 221
Frais d'exploration		78 324	-	-	-	-	78 324
		80 545	-	-	-	-	80 545
Autres	N/A						
Coût d'acquisition		2 546	-	-	-	-	2 546
Frais d'exploration		27	46	-	(20)	-	53
		2 573	46	-	(20)	-	2 599
Sous-total – Canada		1 217 185	2 214 059	(60 750)	(423 768)	(67 272)	2 879 454
Nevada, É.U.							
Tonya	100						
Coût d'acquisition		218 273	77 995	-	-	-	296 268
Frais d'exploration		108 166	51 408	-	-	-	159 574
Sous-total – É.-U.		326 439	129 403	-	-	-	455 842
Sommaire							
Coût d'acquisition		494 155	1 208 095	-	-	(25 286)	1 676 964
Frais d'exploration		1 049 469	1 135 367	(60 750)	(423 768)	(41 986)	1 658 332
Total		1 543 624	2 343 462	(60 750)	(423 768)	(67 272)	3 335 296

1) La Société a procédé à une dépréciation partielle pour les claims abandonnés.

2) La Société a radié cette propriété, car elle a résilié l'entente d'option (note 7.6).

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2021 et 2020

	Partici- pation indivise	Au 30 juin 2019	Additions nettes	Paiements sur option	Crédits miniers	Au 30 juin 2020
	%	\$	\$	\$	\$	\$
Québec, Canada						
Big Island Lake	100					
Coût d'acquisition		6 135	-	-	-	6 135
Frais d'exploration		16 812	-	-	-	16 812
		22 947	-	-	-	22 947
Foothills	100					
Coût d'acquisition		19 209	-	-	-	19 209
Frais d'exploration		204 902	612	-	(216)	205 298
		224 111	612	-	(216)	224 507
Lac Merlin	100					
Coût d'acquisition		-	2 650	-	-	2 650
Frais d'exploration		-	4 562	-	(1 606)	2 956
		-	7 212	-	(1 606)	5 606
Ligneris	100					
Coût d'acquisition		29 810	3 426	(33 236)	-	-
Frais d'exploration		273 052	612	(16 764)	(4 033)	252 867
		302 862	4 038	(50 000)	(4 033)	252 867
Mosseau	100					
Coût d'acquisition		214 135	1 242	-	-	215 377
Frais d'exploration		382 757	29 420	-	(28 052)	384 125
		596 892	30 662	-	(28 052)	599 502
Skyfall	100					
Coût d'acquisition		-	27 744	-	-	27 744
Frais d'exploration		-	1 532	-	(638)	894
		-	29 276	-	(638)	28 638
Veza-Noyard	100					
Coût d'acquisition		2 221	-	-	-	2 221
Frais d'exploration		77 916	700	-	(292)	78 324
		80 137	700	-	(292)	80 545
Autres	N/A					
Coût d'acquisition		2 546	-	-	-	2 546
Frais d'exploration		27	-	-	-	27
		2 573	-	-	-	2 573
Sous-total – Canada		1 229 522	72 500	(50 000)	(34 837)	1 217 185
Nevada, É.U.						
Tonya	100					
Coût d'acquisition		162 661	55 612	-	-	218 273
Frais d'exploration		102 109	6 057	-	-	108 166
Sous-total – É.-U.		264 770	61 669	-	-	326 439
Sommaire						
Coût d'acquisition		436 717	90 674	(33 236)	-	494 155
Frais d'exploration		1 057 575	43 495	(16 764)	(34 837)	1 049 469
Total		1 494 292	134 169	(50 000)	(34 837)	1 543 624

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2021 et 2020

7.1 Belleterre

La Société a jalonné des claims dans le secteur de Belleterre et a agrandi de façon significative la propriété Belleterre à la suite de la signature des ententes décrites ci-dessous.

7.1.1 Convention d'option – Les Mines J.A.G. Itée (« JAG »).

En vertu de la convention d'option signée le 27 janvier 2021, JAG a accordé à la Société l'option d'acquérir 100 % des droits et intérêts dans son projet de Belleterre qui peuvent être exercés par la Société à la suite de paiements en espèces et de l'émission d'actions ordinaires au plus tard aux dates indiquées ci-dessous:

Date de paiement	Montant		Travaux à réaliser
À la signature de l'entente	Paiement (complété)	15 000 \$	300 000 \$
1er juin, 2021	Paiement (complété)	60 000 \$	
31 mars, 2022	-		
1er juin, 2022	Paiement	50 000 \$	1 700 000 \$
31 décembre, 2022	Paiement	50 000 \$	
1er juin, 2023	Paiement	50 000 \$	
31 décembre, 2023	Paiement	75 000 \$	
31 mars, 2024	-		
31 juin, 2025	Paiement/ou émission d'actions	2 000 000 \$	-
Total:		2 300 000 \$	2 000 000 \$

La Société peut accélérer l'exercice de l'option en effectuant les paiements en espèces et les émissions d'actions avant les délais envisagés ci-dessus. Le nombre d'actions à émettre à JAG conformément à la convention d'option sera déterminé en divisant le montant en dollars des actions à émettre à tout moment par le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume de 10 jours des actions la veille de l'émission de ces actions, sous réserve des politiques de la Bourse. Parallèlement à l'exercice à 100 % de l'option, la Société a accepté d'accorder à JAG une redevance NPI (*Net Profit Interest*) de 10 % à l'égard d'une production sur projet, la redevance devant être payable selon les conditions du contrat d'option. L'exercice de la convention d'option est assujéti à la réception de tous les approbations et consentements réglementaires applicables.

La Société sera l'opérateur du projet et sera responsable de l'exécution de toutes les opérations pendant la durée de l'option. La clôture des transactions envisagées dans le cadre de la convention d'option est soumise aux conditions habituelles typiques, y compris l'obtention de toutes les approbations réglementaires.

Au 30 juin 2021, la Société a réalisé des travaux d'exploration de 32 511 \$.

7.1.2 Convention d'option – 9293-0122 Québec inc.

Le 3 février 2021, la Société a signé une convention d'option d'achat avec 9293-0122 Québec inc., qui est la détentrice de 9 claims et de 2 concessions minières, incluant le site de l'ancienne Mine Belleterre. La Société peut gagner un intérêt de 100 % dans les 11 titres minières une fois que les concessions seront converties en claims et ainsi qu'en s'acquittant de paiements en argent et d'émission d'actions de la Société suivants :

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2021 et 2020

Date de paiement	Montant	
6 novembre 2020	Dépôt (complété)	10 000 \$
À la signature de l'entente d'option	Paiement en espèce (complété)	120 000 \$
20 mars 2021 ou à une date rapprochée	Paiement en espèce (complété)	120 000 \$
Transfert des claims en fiducie	Paiement en espèce ou émission d'actions	600 000 \$
Transfert des claims en fiducie	Paiement en espèce	250 000 \$
12 mois après le cinquième paiement	Paiement en espèce ou émission d'actions	500 000 \$
18 mois après le cinquième paiement	Paiement en espèce ou émission d'actions	500 000 \$
Total:		2 100 000 \$

La Société déterminera à sa seule discrétion les modalités du paiement, soit au comptant, en actions ou une combinaison des deux. Le prix réputé des actions qui seront émises sera égal au prix moyen pondéré en fonction du volume des 10 derniers jours des actions de la Société à la Bourse, au moment de l'émission.

7.1.3 Autres conventions d'acquisition

Le 13 janvier 2021, la Société a signé une entente avec Ressources Sphinx Itée afin d'acquérir un bloc de claims pour la somme de 10 000 \$ et l'émission de 100 000 actions de la Société (évaluées à 21 000 \$). Une redevance sur le rendement net de fonderie (« NSR ») de 1 % est émise au vendeur et peut être rachetable pour 1 M\$.

Le 31 janvier 2021, la Société a signé une entente avec un syndicat de deux prospecteurs indépendants afin d'acquérir un intérêt de 100% dans un groupe de claims en contrepartie un paiement de 10 000 \$ et l'émission 90 000 actions de la Société (évaluées à 18 450 \$). Une redevance NSR de 1 % est émise aux vendeurs et peut être rachetable pour 1 M\$.

Le 28 janvier 2021, la Société a signé une entente avec Exploration Sagidor inc., afin d'acquérir un groupe de claims totalisant en contrepartie d'un paiement de 20 000 \$ et de l'émission de 250 000 actions de la Société (évaluées à 51 250 \$). Une redevance NSR de 1 % est émise au vendeur et peut être rachetable pour 1 M\$.

Le 28 janvier 2021, la Société a signé une entente avec un syndicat de deux prospecteurs indépendants afin d'acquérir un intérêt de 100 % dans un groupe de claims pour un paiement de 10 000 \$ et l'émission 250 000 actions de la Société (évaluées à 51 250 \$). Une redevance NSR de 1 % est émise aux vendeurs et peut être rachetable pour 1 M\$.

Le 18 janvier 2021, la Société a signé une entente avec Entreprises Minière Globex inc. afin d'acquérir un intérêt de 100% dans un bloc de claims en contrepartie de l'émission de 150 000 actions de la Société (évaluées à 32 250 \$). Une redevance brute de métaux (« GMR ») de 2 % est émise au vendeur dont la moitié peut être rachetable pour 1 M\$.

Le 22 février 2021, la Société a signé une entente avec un prospecteur afin d'acquérir un intérêt de 100% dans 4 claims pour un paiement de 1 000 \$ et l'émission 20 000 actions de la Société (évaluées à 4 100 \$). Une redevance NSR de 1 % est émise aux vendeurs et peut être rachetable pour 250 000 \$.

Le 2 juin 2021, la Société a signé une entente avec un prospecteur afin d'acquérir un intérêt de 100% dans 1 claim pour un paiement de 1 000 \$.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2021 et 2020

7.2 Belmont

La propriété Belmont a été acquise dans le cadre d'une transaction sur la propriété Skyfall décrite à la note 7.8.

7.3 Big Island Lake

Le 1er mai 2018, la Société a accordé à Iluka Exploration (Canada) Ltd. (« Iluka ») l'option d'acquérir une participation initiale de 51 % dans la propriété Big Island Lake, en contrepartie de la réalisation de travaux d'exploration totalisant 200 000 \$ avant le 31 mars 2019 et d'une participation additionnelle de 39 % en contrepartie de la réalisation de travaux d'exploration totalisant 1 500 000 \$ au plus tard le 31 mars 2021. Au 30 juin 2021, Iluka avait effectué des travaux d'exploration totalisant 515 208 \$ et rempli les obligations afin d'acquérir un intérêt de 51 %; la Société n'a toutefois pas encore reçu d'Iluka l'avis de levée de l'option de 51 %.

7.4 Foothills

Le 9 mars 2016 (amendée les 25 août 2016, 3 novembre 2016, 21 juin 2018 et 31 octobre 2019), la Société a accordé à Iluka l'option d'acquérir une participation initiale de 51 % dans la propriété Foothills, en contrepartie de la réalisation de travaux d'exploration totalisant 500 000 \$ au cours de la première année de l'entente et d'une participation additionnelle de 39 % en contrepartie de la réalisation de travaux d'exploration totalisant 2 200 000 \$ au plus tard le 31 décembre 2020. Le 25 août 2016, la Société a modifié l'entente afin d'y ajouter 140 nouveaux claims détenus par la Société. Iluka s'est engagée à verser 25 000 \$ plus le coût d'acquisition des claims

Au 30 juin 2021, Iluka a effectué des travaux d'exploration totalisant 3 371 075 \$ et rempli les obligations afin d'acquérir un intérêt de 51 % ainsi qu'un intérêt additionnel de 39 %; la Société n'a toutefois pas encore reçu d'Iluka l'avis afin d'exercer ces intérêts.

7.5 Ligneris

Le 26 juin 2019 (amendée le 13 août 2020), la Société avait conclu une entente d'option avec Ethos permettant à Ethos de gagner jusqu'à 70 % d'intérêt dans le projet aurifère Ligneris. Ethos pouvait acquérir une participation de 51 % dans le projet Ligneris en contrepartie d'un engagement de 3 000 000 \$ de travaux (2 223 619 \$ complétés) et l'émission de 1 000 000 d'actions d'Ethos (425 000 émises et évaluées à 110 750 \$).

Le 27 avril 2021, la Société a conclu une entente de résiliation et de libération avec Ethos par laquelle Ethos accepte de renoncer à tous ces droits en vertu de l'entente d'option. En contrepartie de la renonciation, la Société a accepté d'émettre à Ethos 1 000 000 unités de la Société. Chaque unité comprend une action et un bon de souscription de la Société. Chaque bon de souscription permet à Ethos d'acheter une action au prix de 0,30 \$ pour une période de 36 mois. En plus de la période de détention réglementaire, Ethos a accepté que les valeurs mobilières émises en lien avec les unités soient assujetties à une période de détention volontaire de 12 mois suivant l'émission des unités. Les 1 000 000 actions émises sont évaluées à 215 000 \$. La juste valeur estimée des 1 000 000 bons de souscription émis s'élève à 68 000 \$ soit 0,068 \$ par bons de souscription. La juste valeur des bons de souscription a été estimée à l'aide du modèle Black-Scholes à partir des hypothèses suivantes : volatilité prévue de 51,2 %, durée prévue de 3 ans, taux d'intérêt sans risque de 0,5 % et aucun dividende par action.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2021 et 2020

7.6 Mirabelli

Le 21 septembre 2020, la Société a signé une entente avec Éric Desaulniers (administrateur de la Société) et Antoine Cloutier, par laquelle la Société pouvait acquérir la propriété Mirabelli, située à environ 300 km au nord de Matagami, en contrepartie de paiements en espèces de 50 000 \$ (20 000 \$ complétés) et réaliser 225 000 \$ de travaux d'ici le 21 septembre 2022 (71 847 \$ complétés). Le 9 septembre 2021, la Société a résilié l'entente et procédé à la dépréciation de la propriété au 30 juin 2021 pour un montant de 66 605 \$.

7.7 Mosseau

Le 20 mars 2017, la Société a conclu une convention d'acquisition avec Ressources Tectonic Inc. (« Tectonic »), 3421856 Canada inc. et Alphonse Beaudoin sur la propriété Mosseau, située à l'est de Lebel-sur-Quévillon, province de Québec. En vertu de cette entente (amendée les 20 juin 2018, 20 juin 2019 et 8 juin 2020), la Société avait l'option, jusqu'au 3 juillet 2020, d'acquérir une participation de 100 % dans 15 claims de la propriété Mosseau en contrepartie des termes suivants :

Échéance	Paiements en espèces		Paiements en actions	
	Engagement	Complétés	Engagement	Complétés
	\$	\$	\$	\$
Lors de l'approbation de la Bourse	90 000	90 000	65 000	65 000
Le ou avant le 20 juin 2018	22 500	22 500	-	-
Le ou avant le 20 juin 2019	22 500	22 500	-	-
Le ou avant le 3 juillet 2020 (complété le 2 juillet 2020)	80 000	-	-	-
	215 000	135 000	65 000	65 000

En date du 30 juin 2019, la Société a effectué le dernier paiement à 3421856 Canada Inc. et Alphonse Beaudoin pour le rachat complet de leurs six claims. La Société a prolongé l'option des neuf claims restants avec Tectonic jusqu'au 3 juillet 2020 et a complété l'acquisition de ces neuf claims avant le 3 juillet 2020. Tectonic conserve une redevance NSR de 2 %, dont la moitié est rachetable pour 1 500 000 \$. Une redevance NSR de 2 % a été aussi octroyée au syndicat de prospecteurs, dont la moitié est rachetable pour 1 000 000 \$. En date du 2 juillet 2020, la Société a complété tous les engagements et détient un intérêt de 100 % dans la propriété Mosseau.

7.8 Skyfall

Le 19 juin 2020, la Société a signé une entente avec Ingrid Martin CPA inc. (« IMCPA ») (une société contrôlée par Ingrid Martin, dirigeante de la Société), par laquelle la Société a acquis 215 claims pour 25 000 \$, situés à 150 km à l'est de Lebel-sur-Quévillon. IMCPA a acquis ces claims d'un tiers pour la même somme de 25 000 \$ quelques jours auparavant.

Le 10 juillet 2020, la Société a signé une entente avec Entreprise Minière Globex inc., par laquelle la Société a acquis 12 claims contigus à la propriété Skyfall pour 5 000 \$ et une redevance NSR de 2 % dont la moitié est rachetable par la Société pour 1 M\$.

Le 18 août 2020, la Société a signé une entente avec Mark Fekete et Marty Huber par laquelle la Société a acquis 35 claims contigus à la propriété Skyfall pour 3 300 \$ et 100 000 actions de la Société (évaluées à 14 500 \$). Ces claims sont assujettis à une redevance NSR de 2 % liée à une entente antérieure.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2021 et 2020

Le 2 décembre 2020, la Société a acquis d'une compagnie privée un intérêt de 100 % dans 103 nouveaux claims répartis en 6 blocs distincts en contrepartie d'un paiement en espèces de 30 000 \$ et de l'émission de 300 000 actions de la Société (évaluées à 42 000 \$). Une redevance NSR de 2 % est émise au vendeur dont la moitié peut être rachetable pour 1 M\$. De cette transaction, la Société a transféré un groupe de 40 claims réparti sur 2 blocs dans ce qui formera dorénavant le projet Belmont situé à environ 20 kilomètres au nord-est de Windfall.

Le 24 janvier 2021, la Société a acquis de North American Exploration Inc. et d'un prospecteur un intérêt de 100 % dans un bloc de claims en contrepartie d'un paiement en espèces de 7 500 \$ et de l'émission de 150 000 actions de la Société (évaluées à 27 000 \$). Une redevance NSR de 2 % est émise au vendeur dont la moitié peut être rachetable pour 1 M\$.

Le 5 mars 2021, la Société a acquis 3 claims d'un prospecteur pour 1 500 \$ et une redevance NSR de 1 % dont la moitié est achetable par la Société pour 500 000 \$.

7.9 Tonya

Le 28 juillet 2017 (amendée le 30 septembre 2019, le 6 juillet 2020 et le 21 juillet 2021), Vior USA a conclu une entente avec Gold Range Company, LLC (« Gold Range ») sur 12 claims situés dans le comté de Pershing dans l'état du Nevada aux États-Unis. Cette entente donne le droit exclusif à Vior USA d'explorer, de développer et de miner la propriété en contrepartie d'une royauté NSR de 3 % en faveur de Gold Range, dont deux tranches de 1 % de la royauté peuvent être rachetées pour la somme de 1 M\$ US chacune. Vior USA doit verser en avance sur la royauté les montants suivants: 10 000 \$ US à la date effective de l'entente ainsi qu'au premier et au second anniversaire, 15 000 \$ US au troisième anniversaire (payable en deux versements) et 25 000 \$ US au cinquième anniversaire. Pour les années subséquentes et jusqu'à la mise en production, une somme additionnelle de 10 000 \$ US s'ajoutera à chaque nouvel anniversaire. À la mise en production, la royauté NSR de 3 % sera versée, néanmoins Gold Range ne recevra aucune redevance NSR tant que Vior USA n'aura pas récupéré la redevance anticipée payée.

Vior USA doit compléter 100 000 \$ US en travaux d'exploration sur la propriété avant le 28 juillet 2022. Au 30 juin 2021, 45 000 \$ US avaient été payés à Gold Range.

De plus, Vior USA a jalonné 59 claims en août 2017.

Le 14 mars 2018, Vior USA a conclu une entente avec Michiels Family Associates, Inc. et Whitred Holdings, LLC, pour l'acquisition des droits de surface de la propriété Tonya en contrepartie de 400 000 \$ US payables comme suit : un montant de 20 000 \$ US à la signature de l'entente, un montant mensuel de 1 000 \$ US pour les 24 prochains mois suivants la signature de l'entente, un montant mensuel de 1 700 \$ US pour les 24 prochains mois suivants la première période de paiements, un montant mensuel de 2 000 \$ US pour les 12 prochains mois suivants la deuxième période de paiements et le solde de 291 200 \$ US dans les 10 jours ouvrables suivant la fin de la troisième période de paiements. Vior USA peut mettre fin à cette entente en tout temps sans paiement additionnel ou pénalité. Si Vior USA passe de l'étape d'exploration à la construction d'une mine ou à l'extraction de minéraux, le solde restant deviendra dû et payable dans les 60 jours suivant le début de la construction de la mine ou de l'extraction de minéraux. Au 30 juin 2021, 69 500 \$ US avaient été versés à Michiels Family Associates, Inc. et à Whitred Holdings, LLC.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2021 et 2020

8. PRÊT

Le 22 avril 2020, la Société a reçu un prêt de 40 000 \$ en vertu du programme Compte d'urgence pour entreprises canadiennes (« CUEC »). Ce prêt sans intérêt sert à financer les coûts de fonctionnement et est offert par le gouvernement canadien par l'entremise de la banque de la Société, dans le contexte de la pandémie de Covid-19. Le prêt sera assorti d'une subvention de 10 000 \$ s'il est remboursé en totalité au plus tard le 31 décembre 2022. Au 1^{er} janvier 2023, la Société a l'option de demander une extension du prêt pour repousser de 3 ans le remboursement du capital, en bénéficiant d'un taux d'intérêt de 5 %. Le prêt a initialement été comptabilisé à une juste valeur de 20 160 \$, en considérant la subvention, le prêt sans intérêt et le remboursement au 31 décembre 2022. Un taux effectif de 15 % a été utilisé, en tenant compte du taux que la Société aurait obtenu pour un prêt similaire. La valeur résiduelle de 19 840 \$ a été comptabilisée en tant que subvention gouvernementale différée à l'état de la situation financière et sera constatée à l'état du résultat global au même rythme que la charge salariale sous-jacente. Un amortissement de 8 730 \$ (11 110 \$ durant l'exercice 2020) a été reconnu à l'encontre des salaires et avantages sociaux à l'état du résultat global.

Le 1er avril 2021, la Société a reçu un autre prêt de 20 000 \$ en vertu du programme CUEC aux mêmes conditions. Le prêt sera assorti d'une subvention de 10 000 \$ s'il est remboursé en totalité au plus tard le 31 décembre 2022. Le prêt a initialement été comptabilisé à une juste valeur de 7 704 \$, en considérant la subvention, le prêt sans intérêt et le remboursement au 31 décembre 2022. Un taux effectif de 15 % a été utilisé, en tenant compte du taux que la Société aurait obtenu pour un prêt similaire. La valeur résiduelle de 12 296 \$ a été comptabilisé en tant que subvention gouvernementale différée à l'état de la situation financière et été constatée entièrement à l'état du résultat global durant l'exercice 2021, au même rythme que la charge salariale sous-jacente.

	Exercices terminés les 30 juin	
	2021	2020
	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	20 667	-
Prêt reçu	20 000	40 000
Valeur attribuée à la subvention gouvernementale	(12 296)	(19 840)
Désactualisation	3 614	507
Solde à la clôture de l'exercice	31 985	20 667

9. CAPITAL SOCIAL

9.1 Autorisé

La Société a un capital social autorisé d'un nombre illimité d'actions ordinaires, avec droit de vote et participatives, sans valeur nominale

9.2 Placement privé complété le 23 juillet 2020

Le 23 juillet 2020, la Société a complété un placement privé totalisant 13 500 000 unités au prix de 0,10 \$ l'unité, pour un produit brut total de 1 350 000 \$. Chaque unité comprend une action et un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet à son détenteur d'acquérir une action au prix de 0,15 \$ par action pour une période de 24 mois expirant le 23 juillet 2022.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2021 et 2020

De la contrepartie totale reçue pour les unités, 138 673 \$ ont été attribués aux bons de souscription et 1 211 327 \$ aux actions ordinaires, selon une allocation au prorata de la juste valeur estimative de chacune de ces deux composantes. La juste valeur estimative des bons de souscription été déterminée selon le modèle de fixation de prix Black-Scholes à partir des hypothèses suivantes : taux d'intérêt sans risque de 0,24 %, volatilité prévue de 69,5 %, aucun dividende moyen par action et durée prévue des bons de souscription de 2 ans.

Dans le cadre du placement, la Société a payé des honoraires d'intermédiation totalisant 28 000 \$ à des tierces parties sans lien de dépendance à l'égard de la Société. La participation des initiés (qui sont également des parties liées) totalise 75 200 \$. Les frais d'émission d'actions, incluant les honoraires d'intermédiation, totalisent 62 650 \$, dont 56 215 \$ ont été alloués au capital social et 6 435 \$ aux bons de souscription.

9.3 Placement privé complété les 22 et 30 mars 2021

En mars 2021, la Société a complété un placement privé totalisant 12 000 000 unités au prix de 0,20 \$ l'unité, pour un produit brut total de 2 400 000 \$. Minière Osisko inc. (« Osisko ») a souscrit pour un total de 985 000 \$.

Chaque unité comprend une action et un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet à son détenteur d'acquérir une action au prix de 0,30 \$ par action pour une période de 24 mois expirant les 22 et 30 mars 2023 respectivement. Les bons de souscription sont assujettis à une clause d'accélération de l'échéance telle qu'en tout temps après la période de détention minimale de quatre mois plus un jour, advenant que le cours à la fermeture des marchés des actions ordinaires sur la Bourse soit équivalent ou supérieur à 0,30 \$ pour les bons de souscription émis le 22 mars 2021 et à 0,45 \$ pour les bons émis le 30 mars 2021, pendant 10 jours de séance consécutive.

Conformément aux modalités de l'investissement d'Osisko, les parties ont conclu une entente sur les droits de l'investisseur, conférant certains droits à Osisko tant qu'Osisko détiendra un nombre d'actions ordinaires équivalent à au moins 5 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société (sur une base non diluée), notamment :

- Le droit d'Osisko de participer à tous futurs financements par capitaux propres de la Société de façon à permettre à Osisko de conserver sa participation dans le capital social de la Société à ce moment, sujet à une participation maximale de 19,9 % dans le capital social de la Société;
- Un droit de premier refus à l'égard de l'acquisition des projets Skyfall et Ligneris dans les 24 mois suivant la clôture de l'investissement d'Osisko, sujet aux droits préexistants de parties non liées sur ces projets;
- À compter du deuxième anniversaire de la date de clôture de l'investissement d'Osisko et par la suite, tant qu'Osisko maintiendra une participation dans le capital social de Vior d'un minimum de 5 %, Osisko aura le droit de désigner un candidat d'Osisko au conseil d'administration de la Société; et
- De plus, à la suite de la clôture de l'investissement d'Osisko, la Société formera un comité technique consultatif relatif à l'avancement de l'exploration sur les projets Skyfall et Ligneris. Le comité comprendra au moins deux individus nommés par Osisko et son rôle sera exclusivement consultatif.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2021 et 2020

De la contrepartie totale reçue pour les unités, 59 027 \$ ont été attribués aux bons de souscription et 2 340 973 \$ aux actions ordinaires, selon une allocation au prorata de la juste valeur estimative de chacune de ces deux composantes. La juste valeur estimative des bons de souscription été déterminée selon le modèle de fixation de prix Black-Scholes à partir des hypothèses suivantes et en considérant la clause d'accélération du 30 mars 2021: taux d'intérêt sans risque de 0,25 %, volatilité prévue de 62,8 %, aucun dividende moyen par action et durée prévue des bons de souscription de 2 ans. Il n'y a pas eu de valeur attribuée au bons de souscription du 22 mars car le prix de la clause d'accélération est le même que le prix d'exercice.

Dans le cadre du placement, la Société a payé des honoraires d'intermédiation totalisant 11 100 \$ à des tierces parties sans lien de dépendance à l'égard de la Société. La participation des initiés (qui sont également des parties liées) totalise 171 000 \$.

Les frais d'émission d'actions, incluant les honoraires d'intermédiation, totalisent 87 449 \$, dont 84 766 \$ ont été alloués au capital social et 2 683 \$ aux bons de souscription.

10. BONS DE SOUSCRIPTION

Le tableau suivant présente les changements survenus à l'égard des bons de souscription :

	Exercices terminés les 30 juin			
	2021	2020		
	Nombre de bons de souscription	Prix de levée moyen pondéré	Nombre de bons de souscription	Prix de levée moyen pondéré
		\$		\$
En circulation à l'ouverture de l'exercice	4 250 000	0,14	4 250 000	0,14
Émis lors de placements privés	12 750 000	0,21	-	-
Émis pour l'acquisition de biens miniers	1 000 000	0,30	-	-
Exercés	(375 000)	0,15	-	-
Échus	(2 750 000)	-	-	-
En circulation à la clôture de l'exercice	14 875 000	0,22	4 250 000	0,14

Les bons de souscription en circulation sont les suivants :

Nombre de bons de souscription	Prix de levée	Date d'expiration
	\$	
6 375 000	0,15	23 juillet 2022
1 500 000	0,12	8 décembre 2022
2 200 000	0,30	22 mars 2023 – clause d'accélération 10 jours à 0,30 \$
3 800 000	0,30	30 mars 2023 – clause d'accélération 10 jours à 0,45 \$
1 000 000	0,30	14 juin 2024
14 875 000		

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2021 et 2020

11. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

La Société a établi un régime d'options d'achat d'actions (« Options ») en vertu duquel certains employés clés, dirigeants, administrateurs, consultants, fournisseurs de services et des services de relations avec les investisseurs peuvent se voir octroyer des Options de la Société. Le 3 août 2020, le conseil d'administration a approuvé une augmentation à 5 775 900 du nombre d'actions pouvant être émises en vertu du régime d'Option et cette modification a été approuvée par la Bourse. Au moment de l'octroi d'Options, le conseil d'administration fixe le prix de levé lequel prix ne doit pas être inférieur à la valeur marchande. Les Options sont exerçables sur une période maximale de dix ans après la date d'octroi. Les Options sont normalement acquises lors de leur octroi, à moins qu'il ne soit décidé autrement par le conseil d'administration.

Le tableau suivant présente les changements survenus à l'égard des Options:

	Exercices terminés les 30 juin			
	2021		2020	
	Nombre	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre	Prix de levée moyen pondéré \$
En circulation et exerçables à l'ouverture d'exercice	3 690 000	0,13	3 540 000	0,13
Octroyées	1 929 000	0,16	150 000	0,11
Exercées	(400 000)	0,10	-	-
Échues	(240 000)	0,50	-	-
En circulation à la clôture d'exercice	4 979 000	0,12	3 690 000	0,13
Exerçables à la clôture d'exercice	3 619 666	0,11	3 690 000	0,13

Les options d'achat d'actions en circulation et exerçables sont les suivantes:

Nombre d'options en circulation	Nombre d'options exerçable	Prix de levée \$	Date d'expiration
150 000	150 000	0,135	4 janvier 2023
475 000	475 000	0,10	15 mai 2024
150 000	150 000	0,11	7 juillet 2024
1 290 000	430 000	0,13	25 septembre 2025
194 000	64 666	0,17	5 février 2026
120 000	-	0,22	14 avril 2026
325 000	75 000	0,22	19 mai 2026
100 000	100 000	0,10	20 juin 2027
1 325 000	1 325 000	0,10	10 octobre 2027
850 000	850 000	0,10	30 octobre 2027
4 979 000	3 619 666		

Le 8 juillet 2019, la Société a octroyé à une dirigeante 150 000 Options ayant un prix d'exercice de 0,11 \$ par action et pouvant être exercées pendant une période de 5 ans. Ces Options ont été octroyées à une valeur supérieure à celle du marché à la clôture la veille de l'octroi. La juste valeur estimée de ces options s'élève à 12 300 \$ soit 0,082 \$ par option. La juste valeur des options octroyées a été estimée à l'aide du modèle Black-Scholes à partir des hypothèses suivantes : volatilité prévue de 110,0 %, durée prévue des options de 5 ans, taux d'intérêt sans risque de 1,58 % et aucun dividende par action.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2021 et 2020

Le 25 septembre 2020, la Société a octroyé à des administrateurs, dirigeants, employés et consultants 1 290 000 Options ayant un prix d'exercice de 0,13 \$ par action, pouvant être exercées pendant une période de 5 ans et acquises 1/3 du nombre le jour de l'octroi, 1/3 au premier anniversaire de l'octroi et 1/3 au deuxième anniversaire de l'octroi. Ces Options ont été octroyées à une valeur égale à celle du marché à la clôture la veille de l'octroi. La juste valeur estimée de ces Options s'élève à 118 680 \$ soit 0,092 \$ par Option. La juste valeur des Options octroyées a été estimée à l'aide du modèle Black-Scholes à partir des hypothèses suivantes : volatilité prévue de 93,5 %, durée prévue des Options de 5 ans, taux d'intérêt sans risque de 0,3 % et aucun dividende par action.

Le 5 février 2021, la Société a octroyé à des consultants 194 000 Options ayant un prix d'exercice de 0,17 \$ par action, pouvant être exercées pendant une période de 5 ans et acquises 1/3 du nombre le jour de l'octroi, 1/3 au premier anniversaire de l'octroi et 1/3 au deuxième anniversaire de l'octroi. Ces Options ont été octroyées à une valeur égale à celle du marché à la clôture la veille de l'octroi. La juste valeur estimée de ces Options s'élève à 20 370 \$ soit 0,105 \$ par Option. La juste valeur des Options octroyées a été estimée à l'aide du modèle Black-Scholes à partir des hypothèses suivantes : volatilité prévue de 77,0 %, durée prévue des Options de 5 ans, taux d'intérêt sans risque de 0,5 % et aucun dividende par action.

Le 14 avril 2021, la Société a octroyé à un consultant en relations aux investisseurs 120 000 Options ayant un prix d'exercice de 0,22 \$ par action, pouvant être exercées pendant une période de 5 ans et acquises 25 % chaque trimestre. Ces Options ont été octroyées à une valeur égale à celle du marché à la clôture la veille de l'octroi. La juste valeur estimée de ces Options s'élève à 16 200 \$ soit 0,135 \$ par Option. La juste valeur des Options octroyées a été estimée à l'aide du modèle Black-Scholes à partir des hypothèses suivantes : volatilité prévue de 75,9 %, durée prévue des Options de 5 ans, taux d'intérêt sans risque de 0,9 % et aucun dividende par action.

Le 19 mai 2021, la Société a octroyé à un employé, une dirigeante et un consultant en relations aux investisseurs 325 000 Options ayant un prix d'exercice de 0,22 \$ par action, pouvant être exercées pendant une période de 5 ans et acquises 25 % à chaque trimestre. Ces Options ont été octroyées à une valeur supérieure à celle du marché à la clôture la veille de l'octroi. La juste valeur estimée de ces Options s'élève à 38 350 \$ soit 0,118 \$ par Option. La juste valeur des Options octroyées a été estimée à l'aide du modèle Black-Scholes à partir des hypothèses suivantes : volatilité prévue de 69,4 %, durée prévue des Options de 5 ans, taux d'intérêt sans risque de 1,0 % et aucun dividende par action.

La durée prévue a été estimée en considérant les conditions d'octroi et situations comparables pour des sociétés similaires à la Société. La volatilité prévue est déterminée en calculant la volatilité historique du prix des actions ordinaires de la Société précédant la date d'émission et pour une période correspondant à la durée de vie prévue des options.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2021 et 2020

12. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

12.1 Salaires

	Exercices terminés les 30 juin	
	2021	2020
	\$	\$
Salaires et prime	562 470	399 801
Jetons administrateurs	4 500	3 900
Charges sociales	34 221	19 918
Subvention gouvernementale ¹⁾	(182 115)	(39 807)
	419 076	383 812
Capitalisés aux biens miniers, facturés aux partenaires ou enregistrés en tant que recherche de propriétés minières	(219 504)	(232 380)
Salaires présentés à l'état du résultat global	199 572	151 432

1) La Société a comptabilisé 161 089 \$ (28 697 \$ durant l'exercice 2020) de subvention salariale d'urgence du Canada (« SSUC ») et 21 026 \$ (11 110 \$ durant l'exercice 2020) en lien avec le CUEC (note 9).

12.2 Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs, le président et CEO, le vice-président exécutif, vice-président exploration et la CFO. La rémunération et les avantages des principaux dirigeants comprennent les salaires, bonus, honoraires certains paiements fondés sur des actions. Le tableau suivant présente la composition de la rémunération des principaux dirigeants :

	Exercices terminés les 30 juin	
	2021	2020
	\$	\$
<i>Avantages à court terme</i>		
Salaires, bonus et jetons administrateurs	398 979	274 733
Honoraires professionnels	84 825	69 938
Honoraires professionnels comptabilisés dans les frais d'émission d'actions	19 575	-
<i>Avantages à long terme</i>		
Rémunération à base d'actions	65 739	12 300
Total de la rémunération des principaux dirigeants	569 118	356 971

La Société a conclu des contrats d'emploi ou de consultation avec certains membres de la haute direction, lesquels prévoient, entre autres, une indemnité de départ équivalente à la rémunération de 4 à 24 mois de salaire de base (ou d'honoraires) dans le cas d'une cessation d'emploi sans motif valable ou de 6 à 24 mois dans le cas d'un changement de contrôle.

12.3 Transactions entre parties liées

Dans le cours normal des affaires :

- Une société contrôlée par une dirigeante a facturé des honoraires en comptabilité de 136 386 \$ (101 208 \$ durant l'exercice terminé le 30 juin 2020) dont 19 575 \$ (néant durant l'exercice 2020) est comptabilisé dans les frais d'émission d'actions et dont 31 986 \$ (31 270 \$ durant l'exercice 2020) est pour son équipe;
- Au 30 juin 2021, le montant dû aux parties liées s'élevait à 5 888 \$ (5 240 \$ au 30 juin 2020).

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2021 et 2020

13. IMPÔT DIFFÉRÉ

Le rapprochement des impôts sur le résultat, calculé selon le taux d'imposition statutaire combiné fédéral et provincial du Québec, avec les impôts sur le résultat figurant dans les états financiers se détaille comme suit :

	Exercices terminés les 30 juin	
	2021	2020
	\$	\$
Profit (perte) avant l'impôt différé	464 989	298 755
Taux d'imposition combiné fédéral et provincial de 26,50 % (26,65% en 2020)	(123 222)	(79 319)
Frais d'émission d'actions sans incidence sur les résultats	39 776	-
Revenus non imposables	170 191	82 683
Dépenses non déductibles	(30 112)	(4 419)
Écart entre le taux d'imposition courant et le taux d'imposition future	-	-
Variation des actifs d'impôt différé non constatés	(73 713)	810
Autres	17 079	245
Charge d'impôt différé	-	-

Les éléments importants d'actifs et de passifs d'impôt différé se détaillent comme suit :

Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés :

	Au 30 juin 2021	Au 30 juin 2020
	\$	\$
Actifs d'impôt différé		
Pertes autres qu'en capital	330 515	115 482
	330 515	115 482
Passifs d'impôt différé		
Actions cotées	252 874	85 996
Biens miniers	75 517	26 677
Autres	2 124	2 809
	330 515	115 482
Présenté à l'état consolidé de la situation financière comme suit :		
Actifs d'impôt différé	-	-
Passifs d'impôt différé	-	-

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2021 et 2020

Actifs d'impôt différé non comptabilisés :

	Au 30 juin 2021	Au 30 juin 2020
	\$	\$
Pertes autres qu'en capital	1 012 924	941 243
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	39 359	38 241
Frais d'émission	34 773	10 567
Biens miniers	127 779	147 758
Autres	12 740	16 053
	1 227 575	1 153 862

Lors de l'évaluation du caractère réalisable des actifs d'impôt différé, la direction estime s'il est plus probable qu'improbable qu'une portion ou la totalité des actifs d'impôt différé sera réalisée. Ultimement, la réalisation des actifs d'impôt différé dépend de la réalisation d'un bénéfice imposable futur.

Au 30 juin 2021, la Société a accumulé des pertes autres qu'en capital de 5 102 429 \$ au fédéral et de 5 026 738 \$ au Québec (4 018 596 \$ au fédéral et de 3 947 266 \$ au Québec au 30 juin 2020) qui pourraient être utilisées pour réduire le revenu imposable d'exercices futurs. Ces pertes expireront à différentes dates entre 2029 et 2041.

Le tableau qui suit présente l'évolution des actifs et des passifs d'impôt différé au cours de l'exercice, sans tenir compte de la compensation des soldes relatifs à la même administration fiscale :

Actifs d'impôt différé

	Pertes autres qu'en capital	Pertes en capital	Total
	\$	\$	\$
Au 30 juin 2019	15 687	-	15 687
Débité à l'état du résultat global	99 795	-	99 795
Au 30 juin 2020	115 482	-	115 482
Débité à l'état du résultat global	215 033	-	215 033
Au 30 juin 2021	330 515	-	330 515

Passifs d'impôt différé

	Actions cotées	Biens miniers	Total
	\$	\$	\$
Au 30 juin 2018	4 420	15 831	20 251
Crédité à l'état du résultat global	(4 420)	(144)	(4 564)
Au 30 juin 2019	-	15 687	15 687
Crédité à l'état du résultat global	88 805	10 990	99 795
Au 30 juin 2020	88 805	26 677	115 482
Crédité à l'état du résultat global	166 193	48 840	215 033
Au 30 juin 2021	254 998	75 517	330 515

Les actifs et passifs d'impôt différé au montant de 330 515 \$ seront réalisés dans plus de 12 mois.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2021 et 2020

Au 30 juin 2021, les crédits d'impôt à l'investissement non remboursables au fédéral s'établissent comme suit :

Date d'expiration	Fédéral
	\$
2025	10 225
2026	1 972
2027	687
2028	2 307
2029	259
2030	1 098

Ces crédits pourront être utilisés jusqu'à concurrence de l'impôt payable pour ces années. Les crédits d'impôt à l'investissement non remboursables au fédéral ne sont pas comptabilisés parce que la Société n'a pas l'assurance raisonnable qu'ils seront réalisés.

14. RÉSULTAT PAR ACTION

	Exercices terminés les 30 juin	
	2021	2020
	\$	\$
Bénéfice net	464 989	298 755
Nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation ¹⁾	60 962 952	44 259 267
Effet dilutif des options d'achat d'actions ²⁾	4 534 000	3 150 000
Effet dilutif des bons de souscription ²⁾	7 875 000	-
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires	73 371 952	47 409 267
Résultat par action		
De base	0,008	0,007
Dilué	0,006	0,006

1) Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021, 445 000 (540 000 pour l'exercice 2020) options d'achat d'actions en circulation et 7 000 000 (4 250 000 pour l'exercice 2020) bons de souscription en circulation ont été exclus du calcul du bénéfice dilué par action puisque leur effet aurait été antidilutif.

15. GESTION DU CAPITAL

La Société considère les éléments inclus dans les capitaux propres d'un montant de 8 536 573 \$ (3 719 943 \$ au 30 juin 2020) comme constituant son capital.

La Société gère sa structure du capital et fait les ajustements sur celle-ci, selon les fonds disponibles pour la Société, de façon à être en mesure d'appuyer l'acquisition et l'exploration des propriétés minières. Puisqu'il s'agit d'une société d'exploration minière, le conseil d'administration n'établit pas de critères de mesure sur le rendement du capital pour sa gestion, mais préfère se fier à l'expertise des dirigeants de la Société pour maintenir le développement futur de l'entreprise. De l'avis de la direction, le fonds de roulement au 30 juin 2021 permettra de couvrir les dépenses courantes et les frais d'exploration pour la prochaine année.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2021 et 2020

Les propriétés dans lesquelles la Société détient actuellement une participation en sont au stade de l'exploration. Donc, la Société est dépendante du financement externe pour financer ses activités. Pour réaliser son plan d'exploration et régler ses frais administratifs, la Société utilisera son fonds de roulement existant et obtiendra le financement nécessaire au besoin. La Société continuera à évaluer de nouvelles propriétés et cherchera à acquérir des participations dans d'autres propriétés si elle juge qu'il y a suffisamment de potentiel géologique et économique et si elle dispose des ressources financières nécessaires pour le faire.

Les autres opérations qui ont eu une incidence sur les capitaux propres sont présentées dans les états des variations des capitaux propres.

La direction révisé régulièrement son approche de gestion du capital et juge que cette approche est raisonnable, étant donné la taille de la Société. Il n'y a eu aucun changement dans l'approche de la Société quant à la gestion du capital pour l'exercice terminé le 30 juin 2021.

La Société n'est assujettie à aucune exigence externe en matière de capital.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS ET RISQUES FINANCIERS

16.1 Instruments financiers

Au 30 juin 2021 et 2020, les actifs financiers de la Société à la juste valeur par le biais du résultat net sont composés d'actions cotées à la Bourse ainsi que d'actions dans une société fermée. Les actifs et passifs financiers au coût amorti sont des instruments financiers dont la valeur comptable se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme ou du taux effectif équivalent au taux du marché.

16.2 Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser ces évaluations. La hiérarchie se compose des trois niveaux suivants :

Niveau 1 – évaluation basée sur des prix cotés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés actifs.

Niveau 2 – techniques d'évaluation basées sur des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs ou sur des prix cotés d'instruments identiques ou semblables cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs; des données autres que des prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation qui sont observables pour cet instrument; et des données obtenues principalement à partir de données de marché observables ou qui sont corroborées par des données de marché observables par corrélation ou par un autre moyen.

Niveau 3 – techniques d'évaluation basée sur des données importantes non observables.

Un instrument financier doit être classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau ci-dessous présente les instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur dans les états de la situation financière aux 30 juin 2021 et 2020 selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur décrite ci-dessus :

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2021 et 2020

	Au 30 juin 2021		Au 30 juin 2020	
	Niveau 1	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 3
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Actions cotées	2 645 075	-	25 000	-
Actions dans une société fermée	-	-	-	1 274 875

Ridgeline a complété son PAPE en août 2020 et ainsi les actions de Ridgeline ont transféré du niveau hiérarchique d'évaluation 3 au niveau 1 durant l'exercice 2021.

16.3 Techniques d'évaluation utilisées pour mesurer la juste valeur

La juste valeur des actions cotées est établie au moyen du cours acheteur dans le marché actif le plus avantageux pour ces instruments auquel la Société a immédiatement accès. Lorsqu'un cours acheteur n'est pas disponible, la Société utilise le cours de clôture de l'opération la plus récente touchant cet instrument. Si l'instrument fait l'objet d'une restriction concernant la période de vente, la juste valeur est escomptée et l'instrument est classé dans le niveau 2.

16.4 Facteurs de risques financiers

De par ses activités, la Société est exposée à divers risques financiers comme le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte associé à l'incapacité de la contrepartie de respecter ses obligations de paiement. Le risque de crédit de la Société est principalement attribuable à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements, aux comptes débiteurs ainsi qu'aux actions cotées. L'exposition maximale au risque de crédit correspond approximativement au montant comptabilisé à l'état de la situation financière. La Société ne détient aucun bien en garantie. Les actifs financiers inclus dans les comptes débiteurs consistent en intérêts, sommes à recevoir d'un partenaire et subvention gouvernementale. Le risque de crédit lié à ces sommes provient d'une éventuelle incapacité des partenaires à acquitter leurs créances. La direction croit que le risque de crédit relativement aux actifs financiers inclus dans les comptes débiteurs est écarté parce que la Société a signé des ententes avec des sociétés minières majeures et que le risque de crédit lié aux sommes à recevoir d'un partenaire est nul, ces partenaires ayant déjà remboursé toutes ces sommes. De même, toutes les subventions gouvernementales à recevoir au 30 juin 2021 ont été encaissées. Le risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et placements est limité étant donné que la Société conclut des contrats avec une banque canadienne ayant une excellente cote de crédit et ses filiales.

La Société minimise son exposition au risque lié à l'émetteur en n'investissant que dans des produits bénéficiant d'une cote de crédit de haute qualité. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée et contenue dans les limites dictées par la politique de placement de la Société. La Société réexamine sa politique de façon régulière.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2021 et 2020

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. L'approche de la Société dans la gestion des liquidités est de s'assurer qu'elle aura suffisamment de liquidités pour respecter ses obligations lorsque celles-ci viendront à échéance. Au 30 juin 2021, la Société affichait une trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements de 2 449 922 \$ (938 000 \$ au 30 juin 2020) pour régler ses obligations courantes de 478 091 \$ (109 426 \$ au 30 juin 2020). Toutes les obligations financières courantes de la Société ont des modalités de paiement de moins de 30 jours et sont assujetties à des conditions d'échéance normales.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des cours du marché. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix comme le risque lié aux marchés boursiers.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La politique actuelle de la Société consiste à investir l'excès de trésorerie principalement dans des dépôts à terme ou dans des comptes portant intérêt auprès d'une banque canadienne et de ses filiales.

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021, une augmentation ou une diminution des taux de 1 % sur les soldes bancaires et placements portant intérêt aurait eu un impact approximatif de 23 618 \$ (4 374 \$ pour l'exercice 2020) sur le résultat global.

Risque de change

La monnaie fonctionnelle de la Société est le dollar canadien et la quasi-totalité des achats est effectuée dans cette monnaie. Il en résulte une faible exposition de la Société au risque de change.

Risque lié aux marchés boursiers

Le risque lié aux marchés boursiers est le risque que la juste valeur d'un instrument financier varie en raison des fluctuations des marchés boursiers. La Société a établi une politique de placement qui fait l'objet d'un suivi trimestriel par le conseil d'administration.

Les variations de la juste valeur des actions cotées sont comptabilisées à l'état du résultat global. Une variation de 10 % du cours des marchés ainsi que de la valeur estimée des actions cotées qui se serait produite le 30 juin 2021, aurait eu un impact de 264 508 \$ (2 500 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2020).

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2021 et 2020

17. INFORMATIONS ADDITIONNELLES RELATIVEMENT AUX TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie :

	Exercices terminés les 30 juin	
	2021	2020
	\$	\$
<i>Liés aux activités d'investissement :</i>		
Crédit de droits remboursable pour perte et crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources à recevoir comptabilisé en réduction des biens miniers	425 010	34 837
Acquisition de biens miniers et frais d'exploration inclus dans les comptes créditeurs et charges à payer	294 354	6 021
Acquisition de biens miniers par l'émission d'actions	544 800	-
Actions cotées reçues pour paiement sur option	60 750	-
Rémunération à base d'actions incluse dans les biens miniers	23 474	50 000

18. SECTEURS OPÉRATIONNELS

La Société a un secteur opérationnel qui est l'acquisition et l'exploration de biens miniers. La Société détient les biens miniers suivants au Canada et aux États-Unis :

	Au 30 juin 2021	Au 30 juin 2020
	\$	\$
Canada		
Coût d'acquisition	1 380 696	275 882
Frais d'exploration	1 501 052	941 303
Total	2 879 748	1 217 185
États-Unis		
Coût d'acquisition	296 268	218 273
Frais d'exploration	159 574	108 166
Total	455 842	326 439

La propriété minière située aux États-Unis est détenue par la filiale Vior USA. Tous les coûts engagés dans la filiale, à l'exception des frais d'incorporation, sont capitalisés dans la propriété minière.

19. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

19.1 Biens miniers

a) Belleterre

Le 24 août 2021, la Société a conclu une convention d'option avec Osisko sur leur propriété aurifère Blondeau-Guillet dans la région de Belleterre en Abitibi-Témiscamingue. La Société aura le droit, jusqu'au troisième anniversaire de cette option, d'acquérir un intérêt indivis de 51 % dans la propriété (la « première option ») en :

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2021 et 2020

- a) émettant des actions ordinaires de la Société à Osisko pour une valeur totalisant 225 000 \$ conformément à l'échéancier suivant :
 - (i) 75 000 \$ au plus tard au premier anniversaire de la présente entente, qui représente un engagement ferme de Vior.
 - (ii) 75 000 \$ au plus tard au deuxième anniversaire de la présente entente ; et
 - (iii) 75 000 \$ au plus tard au troisième anniversaire de la présente entente;
- b) effectuant des travaux d'exploration totalisant au moins 1 250 000 \$ comme suit :
 - (i) un minimum de 250 000 \$ au plus tard au premier anniversaire de la présente entente; et
 - (ii) un montant supplémentaire de 1 000 000 \$ au plus tard au troisième anniversaire de la présente entente.

Sous réserve de l'exercice de la première option, la Société aura le droit d'acquérir un intérêt indivis supplémentaire de 24 % dans la propriété (la « deuxième option ») en engageant des travaux supplémentaires totalisant au moins 1 750 000 \$ sur une période de trois ans.

Après que toutes les conditions de l'option aient été remplies, La Société et Osisko formeront une coentreprise selon des conditions standards de l'industrie sur la propriété. La Société agira comme opérateur de la coentreprise.

Si la participation de l'une ou l'autre des parties dans la coentreprise est réduite à 10 % ou moins, la participation de cette partie dans la coentreprise sera automatiquement convertie en une redevance NSR de 1 % et la coentreprise sera automatiquement résiliée.

b) Mosseau et Domergue

Le 31 août 2021, la Société a signé une lettre d'intention avec SOQUEM inc. (« SOQUEM »). La lettre d'intention consiste en un échange d'intérêts miniers, par lequel la Société cèdera sa participation de 42,3 % dans la propriété Domergue (SOQUEM 57,7 % - la Société 42,3 %) en échange de la propriété Verneuil (100 % - SOQUEM). Il n'y aura aucune contrepartie d'échange de paiement en espèces ou en actions, cependant, SOQUEM et la Société ont convenu de s'accorder une redevance NSR de 0,5 % sur leurs actifs respectifs, chacune rachetable pour la somme d'un paiement en espèces de 250 000 \$. La clôture d'une entente définitive pour cette LOI est prévue le ou avant le 31 octobre 2021.

19.2 Octroi d'options d'achat d'actions

Le 24 août 2021, la Société a octroyé à un consultant en relations aux investisseurs 150 000 Options ayant un prix d'exercice de 0,20 \$ par action, pouvant être exercées pendant une période de 5 ans et acquises 25 % chaque trimestre. Ces Options ont été octroyées à une valeur égale à celle du marché à la clôture la veille de l'octroi. La juste valeur estimée de ces Options s'élève à 16 050 \$ soit 0,107 \$ par Option. La juste valeur des Options octroyées a été estimée à l'aide du modèle Black-Scholes à partir des hypothèses suivantes : volatilité prévue de 64,0 %, durée prévue des Options de 5 ans, taux d'intérêt sans risque de 0,9 % et aucun dividende par action.

19.3 Contrat de location - Belleterre

Le 1er juillet 2021, la Société a signé un bail de 2 ans avec 3 options de renouvellement de 1 an aux mêmes conditions. Le loyer annuel est de 57 000 \$.